



## INITIATIVES LOCALES & BONNES PRATIQUES

Champs inondés à Cuxac d'Aude le 17 octobre 2018 © Photothèque IRMa / Sébastien Gominet

# FAIRE DE SON PCS UN OUTIL D'ANTICIPATION ET DE GESTION DES INONDATIONS

**Ghislaine Verrhiest-Leblanc**, mission interrégionale « Inondation arc méditerranéen » (MIAM) - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Pascal Belin**, chargé d'études ingénierie de crise - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

**Une zone inondable sera inondée demain, dans deux, dix ans ou plus, nous ne le savons pas, mais cela arrivera. Il faut vivre avec ce risque. La question alors est de savoir comment réduire les impacts d'une inondation en gestion de crise ? Cela suppose d'anticiper lors de la gestion d'un événement. L'enjeu de la démarche d'élaboration d'un volet inondation du PCS est de préparer cette anticipation.**

Les témoignages de victimes bloquées par la montée des eaux, ou même d'acteurs de la gestion de crise qui n'ont pas vu le phénomène arriver ou qui découvrent qu'ils sont implantés dans une zone inondable ne sont pas rares. Pourtant, en comparaison d'autres risques, par exemple, le risque sismique, le risque d'inondation a cela de particulier qu'il est possible de l'anticiper.

Sur la base de ce constat, en 2017, le préfet de la zone sud a mis en place une Mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » (MIAM) chargée de coordonner la politique de prévention des inondations. Placée auprès de la direction de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette mission vise notamment à :

- ▶ favoriser un travail multipartenarial et interministériel dans le domaine,
- ▶ développer des actions innovantes et concrètes pour améliorer la prévention des inondations rapides,
- ▶ analyser la performance des démarches de gestion mises en œuvre.

### *le risque d'inondation a cela de particulier qu'il est possible de l'anticiper*

Dans le cadre de ces travaux, la MIAM a lancé deux actions en lien avec la thématique des Plans communaux de sauvegarde (PCS). La première étude menée avec l'appui du Cyprès (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs, basé à Martigues) a porté sur l'analyse du volet « inondation » d'outils réglementaires d'information préventive et de PCS. La deuxième action consiste à élaborer un cahier technique relatif à un volet inondation des PCS. Ce document, en cours de rédaction par la MIAM, la Direction générale de sécurité civile et de la gestion

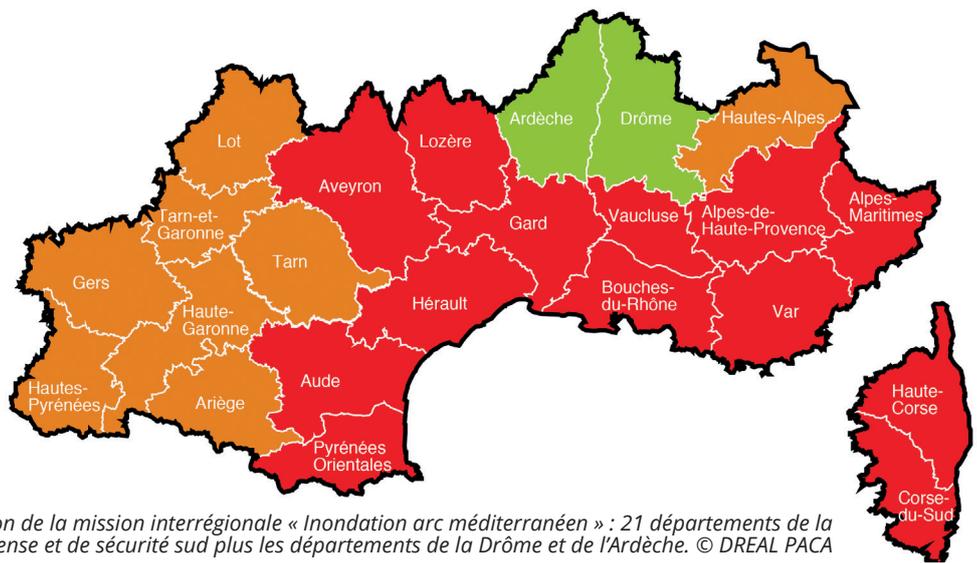
des crises (DGSCGC), le Cerema et l'IRMa, devrait être publié à la fin du premier semestre 2019.

### **ANALYSE DU CONTENU DU VOLET « INONDATION » DES PCS**

L'approche menée sous l'angle « prévention des inondations rapides méditerranéennes » a permis de dresser un état des lieux, quantitatif et qualitatif, des outils réglementaires d'information préventive que sont les Dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM) et d'une sélection de Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) mais aussi des PCS.

Sur la cinquantaine de PCS examinés, la majorité (2/3) traite de débordement de cours d'eau sans aborder les autres risques d'inondation existants (ruissellement ou submersion marine et tsunami pour le littoral). Peu d'entre eux (1/3) présentent des données sur les risques (aléas-enjeux) et des scénarios d'événements possibles et de seuils de gravité, et aboutissent à un plan d'action gradué. Enfin, dans 1/3 seulement des plans analysés, les actions conduites en matière de maintien opérationnel (révision périodique dans le cadre d'une démarche qualité,

- Zone d'action de la mission « Inondation Arc Méditerranéen »
- Départements rattachés à l'Arc Méditerranéen hors de la Zone de Défense et Sécurité Sud
- Départements rattachés à l'Arc Méditerranéen appartenant à la Zone de Défense et Sécurité Sud
- Autres Départements de la Zone de Défense et Sécurité Sud également exposés à des pluies intenses et des inondations rapides



Carte de la zone d'action de la mission interrégionale « Inondation arc méditerranéen » : 21 départements de la zone de défense et de sécurité sud plus les départements de la Drôme et de l'Ardèche. © DREAL PACA

exercices, formations, retours d'expérience...) sont évoquées.

Cette étude a permis de proposer une grille type d'analyse qualitative du contenu du volet « inondation » des PCS, de mettre en exergue de bonnes pratiques et de formuler des recommandations qui sont reprises et, détaillées dans le cahier technique relatif à un volet inondation des PCS.

### PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ANALYSE DES PCS :

- ▶ déterminer des niveaux de gravité en fonction de plusieurs paramètres pour anticiper une crise,
- ▶ préciser les conditions d'utilisation opérationnelle des outils de vigilance,
- ▶ mettre en place une procédure d'information des populations en fonction des niveaux de vigilance ou des décisions prises (évacuation...),
- ▶ élaborer des fiches réflexes spécifiques à l'inondation afin d'agir plus rapidement,
- ▶ implanter le Poste de commandement communal (PCC) et les Cellules d'accueil et de regroupement (CARE) dans une zone restant accessible en cas d'inondation,
- ▶ veiller à une articulation entre le PCS et les différents documents de gestion de crise présents sur sa commune, comme le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des établissements d'enseignement,
- ▶ mettre en place un support cartographique avec les zones inondables, les enjeux sensibles et des actions réflexes à prévoir,
- ▶ mettre à jour et tester régulièrement le volet « inondation » du PCS.

### GRANDS PRINCIPES DU CAHIER TECHNIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DU VOLET INONDATION DES PCS

L'objectif du cahier est d'aider le maire à organiser au mieux la réaction communale face aux inondations en anticipant et en hiérarchisant les mesures à prendre sur son territoire.

En effet, les inondations font partie des événements qui peuvent être anticipés à partir des connaissances disponibles et des informations délivrées par les dispositifs de prévision existants.

Les trois étapes de la méthode développée dans le cahier sont :

- ▶ diagnostiquer le risque pour une approche gestion de crise,
- ▶ organiser l'anticipation des phénomènes,
- ▶ élaborer la réponse opérationnelle.

*Sur la cinquantaine de PCS examinés, la majorité (2/3) traite de débordement de cours d'eau sans aborder les autres risques d'inondation existants (ruissellement ou submersion marine et tsunami pour le littoral)*

Les grands principes de ces étapes ont déjà été présentés dans l'article « PCS : comment bâtir le volet inondation » du Risques Infos n° 35. Nous nous concentrerons sur les travaux menés depuis sur l'anticipation.

La gestion du risque inondation repose principalement sur la capacité de la commune à intervenir le plus tôt possible dans les meilleures conditions pratiques, c'est-à-dire sur l'aptitude à anticiper l'événement, ses conséquences, et à définir les actions adaptées à mettre en œuvre pour en limiter les effets.

Sur la base du diagnostic du risque inondation, la construction de l'anticipation consiste concrètement à répondre à deux questions :

- ▶ Quelles sont les actions à mener en cas d'inondation ?<sup>1</sup>
- ▶ À quel moment les mettre en œuvre?

Les réponses à ces deux questions permettent de sortir d'une logique de tout ou rien pour passer au concept de mise en œuvre progressive de la réponse en fonction de seuils prédéterminés.

Cette anticipation de la montée en puissance de la réponse doit être planifiée par la commune en fonction de son organisation, de ses ressources, de son exposition au risque et des informations délivrées par les dispositifs de surveillance et de prévision. Cela revient à définir des seuils de déclenchement des actions du dispositif propres à la commune pour construire un (ou des) plan(s) d'intervention gradué(s) en fonction du (ou des) phénomène(s) possible(s) sur le territoire et des conséquences générées. La réflexion sur les seuils de déclenchement des actions est un des objectifs principaux du volet inondation du PCS. Il n'y a pas de standard en la matière et ces seuils ne peuvent être que déterminés localement.

Déterminer à quel moment une action doit être déclenchée nécessite de prendre en compte deux paramètres temporels :

1 Belin Pascal, 2017. « Plan Communal de Sauvegarde : Comment bâtir le volet inondation ? ». Risques Infos. N°35, p. 15-18



Situation	Posture	Actions
<b>Flux continu courant</b>	Veille	- Suivi des informations par la personne de permanences
<b>Risque potentiel</b> : vigilance, alerte de la préfecture ou seuils locaux atteints	Surveillance	- Information du maire et noyau dur du PCC - Évaluation de la situation
<b>Risque probable</b> : précision sur l'impact potentiel sur la commune	Pré-alerte	- Réunion du noyau dur - Étude des disponibilités de l'équipe PCC - Pré-alerte des équipes de terrain
<b>Risque avéré</b> : confirmation de l'impact sur la commune	Mobilisation	- Activation partielle ou complète du PCC - Mobilisation des équipes de terrain selon le plan d'intervention gradué

Exemple de montée en puissance de l'organisation communale en fonction des informations disponibles © Cerema

- le délai d'anticipation possible du phénomène, c'est-à-dire le temps entre la détection du phénomène et ses premiers effets sur la commune ;
- le temps nécessaire pour réaliser les actions.

Améliorer le délai d'anticipation possible des phénomènes est un des autres objectifs importants du volet inondation du PCS. Les sources potentielles d'informations sur les phénomènes hydrométéorologiques sont multiples : vigilance météorologique, Vigicrues, Vigicrues Flash, Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC)... Chaque dispositif apporte des informations par rapport à un ou plusieurs phénomènes et à des échelles, géographiques et temporelles, différentes. Favoriser la prise en compte des informations disponibles et leur appropriation dans les processus organisationnel et décisionnel est important. En effet, la capacité à comprendre et traiter de multiples informations, et à décider ensuite des actions à conduire, et ce dans un contexte d'incertitude rendant la prise de décision difficile, est un enjeu essentiel. Une bonne prévision n'a de valeur que si elle est utilisée et comprise. Les éléments du guide visent à aider les équipes communales à intégrer les informations apportées par tous les dispositifs de prévision dans un processus global d'exploitation. L'objectif est, d'explicitier la complémentarité des dispositifs, et, de fournir des clés

de lecture croisée pour favoriser l'anticipation du risque hydrologique.

Le temps nécessaire pour réaliser une action peut être décomposé en deux phases : le temps entre la prise de décision et le début de l'action, et le temps entre le début et la fin de l'action. La décision du déclenchement de l'action doit donc être anticipée. Il faut pour cela adapter la réponse de la commune par rapport aux informations existantes de prévision et aux risques locaux. Le travail de planification permet de réduire le temps de réalisation d'une action.

## *La réflexion sur les seuils de déclenchement des actions est un des objectifs principaux du volet inondation du PCS.*

L'anticipation est la clé de voûte de tout dispositif de gestion de crise. Anticiper pour les inondations, notamment à cinétique rapide, cela veut dire agir avant que l'eau ne soit présente dans les zones à enjeux. Une fois que le phénomène a débuté localement il est bien souvent trop tard, et l'on bascule très vite dans la phase de secours où l'objectif prioritaire est de préserver les vies humaines. Afin d'avoir du temps pour agir en sauvegarde au niveau communal, il

faut avoir investi du temps avant en préparation, c'est tout l'enjeu de la démarche d'élaboration d'un volet inondation du PCS.

## UN PLAN SPÉCIFIQUE INONDATION

**Jean Christian Rey**, Président de l'agglomération du Gard rhodanien, et conseiller municipal chargé des risques majeurs.

Dans le cadre de notre Plan communal de sauvegarde (PCS) à Bagnols-sur-Cèze (Gard), nous avons mis en place un plan spécifique inondation. Ce plan permet d'identifier les points vulnérables à la crue de la rivière et détermine les actions à mettre en place en fonction du niveau attendu des eaux.

C'est un outil de pilotage qui permet de connaître la conduite à tenir : gérer des équipes, vérifier le matériel, informer la population (tout ou partie), préparer les barrières pour barrer les routes, barrer effectivement les points bas, préparer des salles pour accueillir, nourrir et héberger les naufragés de la route ou les personnes évacuées, ouvrir effectivement la salle et mobiliser les équipes (services et élus) pour gérer la situation... Le plan spécifique inondation, comme le PCS, n'est pas une solution miracle, il faut dans le domaine des risques avoir beaucoup d'humilité et aucune certitude, mais il permet d'avoir un outil d'aide à la décision.